

UN LIBRARY

MAR 4 1981



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE

A/35/795
3 mars 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Points 3 et 27 de l'ordre du jour

POUVOIRS DES REPRESENTANTS A LA TRENTE-CINQUIEME SESSION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

QUESTION DE NAMIBIE

Lettre datée du 2 mars 1981, adressée au Président de l'Assemblée générale
par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de joindre à la présente lettre, pour votre information, copie d'une lettre que j'ai adressée ce jour au Président de la Commission de vérification des pouvoirs à la suite de l'annonce que vous avez faite aujourd'hui à la séance plénière de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe en tant que document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 3 et 27 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

(Signé) J. Adriaan EKSTEEN

ANNEXE

Lettre datée du 2 mars 1981, adressée au Président de la Commission de
vérification des pouvoirs par le Représentant permanent de l'Afrique du
Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la décision selon laquelle la Commission de vérification des pouvoirs, sous votre présidence, se réunira pour examiner les pouvoirs de l'Afrique du Sud et présenter un rapport à l'Assemblée générale, en séance plénière.

Je demande par la présente lettre à m'entretenir avec vous personnellement ou, à défaut, à m'adresser à la Commission plénière, afin d'exposer le point de vue de l'Afrique du Sud concernant a) les pouvoirs que j'ai remis au Secrétaire général le 2 mars 1981 autorisant une délégation à représenter l'Afrique du Sud à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, et b) les pouvoirs que je détiens de représenter l'Afrique du Sud dans tous les organes de l'Organisation des Nations Unies, pouvoirs qui ont été présentés au Secrétaire général et acceptés par lui le 11 septembre 1979.

L'Ambassadeur,

(Signé) J. Adriaan EKSTEEN
